Pour le concours de dimanche, la mise en paniers au siège de la société, 3, Place Pierre-Ch. Ier, établie chez Mme veuve Montagne, rue Sto-Ursule.

Pour le concours de lundi, mise en paniers au siège de la société, 3, Place Pierre-Ch. Ier, établie chez M. Warlomo, anciennement chez M. Fayeur; rue de Paris.

Pilules Philosophiques

Le jeu conduit au vol, l'or à l'indépendance ;
La faim à la cuisine, et la soif au tonneau ;
La douleur à la mort, les plaisirs à la danse ;
Et l'amour des parfums au Savon du Congo.

V. Z., au savonnier Victor Vaissier.

Conseil municipal de Wattrelos

Séance du 2 juin 1897

La séance est ouverte à huit heures. Il est procédé à l'élection du nouveau secrétaire. M. Lalve est élu.

M. le Secrétaire donne lecture des procès-verbaux des séances précédentes qui sont adoptés sans observations.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Compagnie du gaz.

Le rapport de la séance de février est adopté après une observation de M. Briffaut.

Réfoirage des rues. — Arrosage des rues. — M. le Maire donne lecture d'un rapport de commission concernant cet éclairage, donnant les charges qui incombaient à l'adjudicataire chargé des travaux.

Le cahier des charges est adopté après une observation de M. Quesney qui trouve que l'indemnité de 500 francs qui devra rayer l'entrepreneur pour le retard est trop minime. Le conseil est d'avis de porter cette somme à 800 francs. Après plans soumis ensuite soumis à MM. les conseillers. Le devis atteint la somme de 211,831 fr. 82.

La commission des travaux demande d'établir un concours entre les entrepreneurs pour la totalité des travaux. Le conseil adopte cette demande.

Taxe sur les chiens d'indigents. — Le conseil adopte la suppression de la taxe militaire pour les indigents dont les noms figurent sur une liste établie par M. le contrôleur des contributions. Une discussion s'élève entre MM. Debroux et Hion au sujet des propositions diverses.

Assistance médicale gratuite. — M. Dubus demande l'assistance gratuite aux indigents.

M. le maire fait observer que cette assistance n'existe plus à Wattrelos. C'est le bureau de bienfaisance seul qui s'occupe d'assister les malheureux.

M. Briffaut donne ensuite lecture d'une proposition dans le même sens.

(A suivre.)

Croix. — *Nomination d'un secrétaire de mairie.* — Nous avons annoncé le départ de M. Descamps, secrétaire de la mairie. Nous apprenons qu'il vient d'être remplacé par M. Guyot, d'Hellemmes, un militant du parti ouvrier.

Haluin. — Le 30 mai dernier, vers 8 heures 1/2 du soir, le garde-champêtre de service au chemin de Loisette-Haluin, dans un champ de seigle, en conversation intime, le nommé Beaupre, Cyrille, âgé de 18 ans, demeurant à Haluin, âgé de 17 ans, démourant tous deux à Haluin.

Beaupre s'est empressé de passer la frontière ; mais maintenant un procès-verbal pour outrage public à la pudeur a été dressé contre eux.

Comme on le voit, une surveillance active est exercée par la police pour protéger les récoltes et les bonnes mœurs.

Dans l'après-midi du 31 mai, le nommé Gustave Chambon, tisserand à Haluin, a dû à son flair que quand il aurait fini de dépenser son argent il se jetterait dans la Lys.

Malgré toutes les recherches il n'a pas encore été découvert ; on ignore s'il a mis son projet à exécution.

— Le nommé Bernard Hally, âgé de 81 ans, qui avait disparu de l'hospice le 27 mai, a été retrouvé dans un champ de seigle le 2 juin et ramené au hercail.

Il n'avait pas mangé, paraît-il, depuis deux jours.

Il a reçu les soins nécessaires.

Depuis dimanche soir au mercredi 2 juin, il a été d'après ses dires, soustrait à une femme Bruno, cabaretière, rue de Lille, à l'enseigne « Au Tigre » une somme de 25 francs en pièces de 5 francs que son brasseur devait aller recevoir hier.

Dans ce délit il y a plusieurs pensionnaires et on peut y chercher avec facilité.

L'argent était dans un tronc du mur et il a fallu que le voleur ait pu en courant de la maison pour découvrir cette cachette

Une enquête est ouverte et des recherches sont faites par la police.

Roncq. — Vol, *coups et blessures.* — La nuit dernière, un individu inconnu, mais qui l'on suppose être un ancien garçon de ferme, s'est introduit dans la ferme Haquette, au lieu dit « Le Paubourg » avant la traverse de la route d'Leers et il a soustrait dans la chambre du vacher, Verracke Emile, qui couche entre l'écurie des vaches et celle des chevaux, et pendant que celui-ci dormait, un pantalon et une veste.

Il y avait dans l'une des poches du pantalon un porte-monnaie contenant la somme de 14 fr. 50.

De là, l'auteur de ce vol qui devait connaître parfaitement la ferme, s'est rendu dans un hangar où il a soustrait une enclume et un marteau servant à redresser les faux.

L'enquête ouverte assistait par M. le commissaire de police a permis de découvrir ces deux derniers objets chez le sieur Vandewynganeth qui tient estaminet rue des Chaut-Hinaux, lequel a dit les avoir achetés pour la prix de 0,50 à un individu qu'il a déclaré ne pas connaître.

— A Armentières la gendarmerie pour être conduit devant M. le procureur de la République, le nommé Catteau Charles-Joseph, âgé de 28 ans, récidiviste des plus dangereux, qui le 31 mai dernier, a tenté de lancer à fait arrêter en flagrant délit de coups et blessures accompagnés de menace de mort sur la personne du nommé Lamblin Henri parce que celui-ci l'avait simplement rappelé aux convenances et au calme dans la maison des époux Capelle, place de la Grande-Place où il s'est présenté, menaçant une des filles de la maison et faisant trembler tout le monde.

Pendant toute la journée d'hier, cet individu qui est un des plus mal réputés, s'est fait remarquer, faisant fait rage, qu'il rencontrait, jetant des pierres à des ouvriers qui travaillaient sur une toiture, frappant sur sa roulé un garcon boulanger qui conduisait du pain, etc. Tous les habitants ont poussé un soupir de satisfaction en le voyant emmener.

— Le nommé Delcour Prosper, âgé de 18 ans, autre jeune vagabond qui paraît suivre la trisle célébrité de Catteau Charles-Joseph, qui ne veut pas travailler et cause les plus grands ennuis à ses parents en fréquentant les plus mauvais sujets vagabondant dans la campagne, a été également arrêté pour outrage à agent et pour avoir protesté incessamment contre l'arrestation du dit Catteau avec lequel il avait d'ailleurs passé toute la journée dans les estaminets et dans les rues.

— Le nommé Wickels Henri, d'origine belge, âgé de 26 ans, a aussi des antécédents judiciaires ; il semblait cependant qu'après avoir obtenu la naturalisation en France par son titrage au sort et servi pendant trois ans en Afrique, il était revenu à de meilleurs sentiments. En bient non ; s'étant plus maintenu par le frein salutaire de la discipline militaire et ne craignant plus aujourd'hui d'être expulsé, il se livre tout entier à ses exploits de bagnolleur, de rôdeur, de vagabond, de mauvaise vie, non content de faire tout trembler chez lui, de maltraiter parfois son frère à la porte, il va prend aux clients qui fréquentent l'estaminet de « Pont » au Blanc-Pour, tout par ses parents, il trouve moyen d'en faire autant à l'égard de nouveaux

Ce dernier est aussi qu'il a fort maltraité le nommé Lannoo Henri, âgé de 35 ans, terrassier, sans raison aucune ; celui-ci venait même de lui payer deux chopes. Mais Wickels, ayant probablement besoin de se rappeler les leçons de boxe et de chausson qu'il a apprises au régiment.

Il s'est en fait dressé procès-verbal pour lui apprendre à être plus modéré.

LILLE

Le concours d'orphéon

La Société nationale des Orphéonistes vient de lancer le règlement du concours d'orphéons, exclusivement réservé aux sociétés d'excellence qu'elle organise pour le dimanche 8 août à l'occasion du cinquantenaire de sa fondation. Le président du jury sera M. Henri Maréchal, grand prix de Rome, inspecteur de l'enseignement du chant.

Le concours comprendra l'exécution d'un chœur au choix et d'un chœur imposé obligatoirement inédit. Il n'y aura pas de commode de lecture à vue.

Toutes les Sociétés de France et de l'étranger sont invitées à y prendre part. Celles qui voudront y participer sont priées d'en donner avis en retournant la feuille d'adhésion, dûment remplie, à M. Emile Wartel, secrétaire-général, 25, boulevard Victor-Hugo, à Lille.

Cette feuille, qui devra lui être retournée pour le 27 juin 1897, sera certifiée par le Maire ou Bourgmaître de la ville et signée des président et directeur de la Société.

A partir du 18 juillet et jusque le fin du Concours, l'entrée du Cercle des Orphéonistes sera ouverte aux membres actifs ou honoraires des Sociétés prenant part au Concours.

Les membres du Jury, au nombre de onze, seront choisis parmi les notabilités artistiques de France et de l'étranger.

Le Concours aura lieu à cinq heures du soir, à l'Hippodrome.

En dehors des couronnes de vermeil et objets d'art qui seront offerts comme prix, seront allouées les primes en espèces suivantes :

1er prix : 2,000 francs.
2e prix : 1,000 francs.
3e prix : Une couronne de vermeil.

D'autres prix seront ajoutés suivant le nombre de Sociétés concurrentes.

Société des Agriculteurs

Hier eut eu lieu les élections pour le renouvellement des membres du Bureau de la Société des Agriculteurs du Nord dus pour deux ans. D'après les statuts, le président sortant n'étant pas immédiatement rééligible, M. Bonte a nommé comme président M. Coquelle, agriculteur à Mastaing.

Nous apprenons au chef-lieu de la Société des Agriculteurs du Nord : Nul mieux que M. Coquelle ne pouvait succéder à l'honorable M. Emile Davaine qui depuis plus de vingt ans dirige cette importante société avec tant de dévouement. M. Coquelle est un agriculteur distingué ; officier de l'ordre du mérite agricole, officier d'académie, conseiller d'arrondissement. M. Coquelle est aussi licencié en droit.

Le bureau est composé comme suit :

Vice-président. — Vicomte M. Boulanger, cultivateur à Salesches — Cambrai : M. Herbet-Legrand, agriculteur à Haynecourt — Douai : M. Louis Mauvinier, agriculteur à Raimbeaucourt — Dunkerque : M. Stevenoot, agriculteur à Armbouts-Cappel — Hazebrouck : M. Desmarcaux, agriculteur à Cassette — Lille : MM. Potié, agriculteur à Haubourdin; Paul Lepoutre, agriculteur à Bersée — Valenciennes : M. M. Vanson, agriculteur à Rumegies — Section étrangère : M. Hanicotte, distillateur à Bethune.

Secrétaire général : M. Dubernard, à Lille — Secrétaire archivistes : M. Ladam, agriculteur à Seclin — Secrétaire M. Triquet, agriculteur à Cysoing — Trésorier : M. Delcourte-Bayart, à Roubaix.

A 4 heures 1/2 M. le Préfet du Nord a reçu en audience le bureau des Agriculteurs. M. Davaine demandé à M. Lauroncan de vouloir bien transmettre à M. Méline les doléances des agriculteurs qui se plaignent de la concurrence bovine ne soit pas assimilée à la peri-pneumonie.

M. Davaine semblait que comme pour la peri-pneumonie les bêtes malades soit accorde au cultivateur qui par suite de l'abat de ses bestiaux subit des dommages-intérêts. M. le Préfet a promis de transmettre les considérants des agriculteurs à M. le Président du Conseil.

Courageux sauveteur

Hier matin, M. Gustave Robin, sculpteur, passait près du *Petit-Paradis*, lorsqu'il arriver a son allure désordonnée un cheval attelé à un brack. Les roues du véhicule heurtèrent la bordure du trottoir et du coup, le conducteur qui se trouvait sur le siège furent précipités sur la chaussée.

Le cheval, continuant sa course, saisit certainement cause des accidents sans l'intervention de M. Robin qui se jeta à la tête de l'animal et parvint à le maîtriser.

L'attelage appartient à M. le général de France. Les deux soldats qui se trouvaient sur le siège ont été contusionnés légèrement.

Nos félicitations à M. Robin qui n'en est pas à ses débuts à son premier sauvetage.

Un illois noyé à Arras

Hier, vers vingt heures du matin, un batelier dont la belandre, chargée de gres, est arrimée au Nouveau-Port, a aperçu, flottant à l'arrière de son bateau, le cadavre d'un individu qu'il tira de l'eau.

Le commissaire de police, aussitôt prévenu, ne tarda pas à arriver avec la voiture d'ambulance et fit transporter le corps à l'hôpital.

De l'enquête à laquelle on est livré, il résulte que le noyé se nomme Charles Menu, 37 ans, ouvrier plombier, demeurant à Marquette-lès-Lille, marié et père de deux enfants.

Menu était arrivé de Lille vendredi matin, avec deux autres ouvriers, pour y réparer des réservoirs à la sténrierie de Saint-Nicolas-lez-Arras. Vendredi soir, leur journée terminée, tous trois vinrent en ville où ils s'amusèrent ensemble.

Vers neuf heures et demie du soir, les deux compagnons de Menu le laissèrent dans un cabaret de la rue Méaulens, non sans toutefois avoir fait leur possible pour l'emmener, et s'en ne rentrèrent à leur pension.

Menu quitta l'estaminet, vers dix heures et demie du soir, complètement gris. Au lieu de prendre la route de St-Nicolas, il suivit le quai, traversa le pont de Grès, et la tomba dans l'eau où il se noya.

Ce qui fait supposer que c'est à cet endroit que Menu s'est noyé, c'est que, samedi matin, le batelier qui a découvert le cadavre, en revenant dans le Nouveau-Port, avec un chargement de pavés, avait remarqué un chapeau flottant en amont du pont.

Sans doute le corps de Menu aura-t-il été accroché par le bateau et traîné jusqu'à l'endroit où il a été amarré et où on a trouvé le cadavre hier matin.

Détail singulier : quand Menu a été tiré de l'eau, il tenait encore à la main, sa montre, dans l'attitude d'une personne qui cherche à voir l'heure.

La veuve de Menu a été avisée du malheur qui la frappe avec tous les ménagements nécessaires.

Les Accidents

Hier, vers huit heures du soir, un vélocipédiste inconnu a renversé rue de Paris Mme Gille Lisa, 69 ans, demeurant rue du Curé Saint-Sauveur, 29. Cette dame a été légèrement blessée au front.

— Vers sept heures du soir, le jeune Hennion Louis, âgé de quatre ans, dont les parents demeurent rue de Nantes, 26, jouait sur les trottoirs de la porte de Douai. Il glissa tout-à-coup sur le talus et tomba dans le bas-fonds, d'une hauteur de douze mètres.

On pensait ne relever qu'un cadavre, mais on s'aperçut avec surprise que l'enfant ne s'était fait aucun mal.

Les vols

Dé Niel Léon, forgeron, en fuite, a fait l'objet d'un procès-verbal pour vol d'une robe de femme au préjudice de Mlle Dehaut Sophie, fileuse, rue du Marchéal Mortier, 2, robe qu'il avait engagée au Mont-de-Piété.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 2 juin 1897

Présidence de **M. Dassonville**, vice-président.
Ministère public : **M. Houeix**, substitut.

LILLE

Vol. — Nous avions annoncé l'arrestation de Barrez Bocquet, âgée de 18 ans, ouvrière, qui avait volé à sa patronne, Mme Dequeke, marchande de droguerie, rue Royale 9, divers objets et une boîte à musique.

Ces objets avaient été déposés par la jeune fille chez sa sœur, Albertine Bocquet, femme D..., manœuvre rue Sainte-Catherine, 41. Cette dernière était donc poursuivie comme complice.

Le tribunal n'ayant pas les renseignements nécessaires sur l'état-civil de Marie Becuart, a disjoint sa cause de celle de sa sœur et confirmé le mandat de dépôt pris contre elle.

Albertine Bocquart a été condamnée à 15 jours de prison et à bénéficie du sursis.

Vol. — Paulina Dupont, âgée de 61 ans, est poursuivie de deux condamnations. Mais depuis 1895 elle s'est amendée et n'a plus commis de vol. Le tribunal, 30 fr. avait été volés à cette ménagère dans la chambre de Mme veuve Delesalle, demeurant dans la même maison qu'elle, 20, rue Madeleine, et d'avoir soustrait à cette locataire un vieux moulin à café sans valeur qui ne marchait plus et dont on ne pouvait rien faire ; mais elle a pu prendre ce vieux moulin pour un vieux pot à fleurs. Elle a été condamnée à deux mois de prison.

Le jugement de défaut avait donné dix-sept centimes du tout !

Cette femme déclare avoir trouvé ces objets dans la rue, en face de la porte du couloir, et les avoir pris pour « res nullius ».

Le tribunal qui trouve que Paulina Dupont, contre qui la preuve de l'énorme vol qui lui était reproché n'était pas faite.

Acquittement. — Maurice Bouche, âgé de 19 ans, demeurant 41 rue de la Barre, à Lille, qui avait loué sous un faux nom le mardi 25 mai, une bicyclette à M. Gaubier, boulevard de Paris qui l'avait vendue à Lille à M. Desreumaux, tonneur de bicyclettes à l'angle des boulevards Vauban et de la Liberté, a été condamné à 4 mois de prison.

Vol. — Mlle Désirée, journalier, âgée de 19 ans, qui a été arrêté dans les chantiers de constructions de la rue Lamoine, rue Jean Bart au moment d'un litre d'amas, de tuyaux de plomb et de rohinets de cuivre nouvellement posés, pour vol et vagabondage.

Il a été condamné à 2 mois de prison.

ROUBAIX

Exploits de petits voleurs. — Georges Vanmark, 43 ans, J. B. Fillaert, 14 ans, Henri Ramon, 14 ans, Pierre Potteau, 15 ans et Simone Dumont, 19 ans, ont, le 21 mai, vers dix heures du soir enlevé du parapet du pont de la Lys, rue de la barrage du pain d'épices de Mme Nve Delplanque et lui ont enlevé du pain d'épice qu'ils se sont partagés. Le propriétaire du pain d'épice a porté plainte.

Tous ont été acquittés comme ayant agi sans discernement. Les trois premiers ont été remis à leurs parents, Fillaert a été condamné à quinze jours de prison jusqu'à l'âge de dix-huit ans et domi. Le frère de Pierre Fretier est déjà, lui aussi dans une maison de correction.

Vol. — Céline Burgraeve, 28 ans, sans profession à Roubaix, avait volé une chaudière à l'estaminet Terminus, près de la gare. Le 26 mai elle s'introduisit dans celle d'un de ses co-locataires, M. Félicien Rolland, qui était sorti deux minutes, laissant sa clef sur la porte. Elle volait un bracelet, sur la table de nuit.

Le police procéda à son arrestation.

Quelques jours après une domestique Irma Gadoux demeurant 20 rue de Bruxelles, à Lille, ayant appris son arrestation, venait déclarer à Mme la seconde, tenancière de l'estaminet Terminus, que Céline Burgraeve lui avait fait cadeau d'une alliance. Cétait justement celle de cette dame.

Trois mois et un jour de prison à cette volonse.

Outrage public à la pudeur. — Le 26 février, 27 ans, tisseur, pourvinrent le 31 mai deux fillettes de cinq et six ans dans la rue en leur tenant des propos plus obscènes. Il conta toutefois les actes. Un passant indigné le désigna à la police.

Le tisseur est condamné à 8 mois de prison et 16 fr. d'amende.

Coups. Bris de clôture. Ivresse. — Le 24 mai, Alfred Dupuis, 28 ans, journalier, rentrait ivre chez sa sœur Stéphanie Hillewaere, marchande de legumes. Celle-ci était aussi dans les vignes de Pierre Fretier et Dupuis qui lui en entre les deux ivrognes et la mauvaure battit sa sœur et porta quelques coups à sa nièce Elisa, âgée de 14 ans, qui voulait faire sa mère apporter au secours.

La jeune Elisa s'était réfugiée chez des voisins, Hilloire dans un petit cabinet et s'était enfoncer leur porte à coups de hachette. Il fut surpris dans cette besogne par la police qui la boucla.

Alfred Dupuis est accusé infliger un mois de prison et 5 francs d'amende.

Vol — Infraction à un arrêté d'expulsion. — Le 23 mai, Pierre Bouchard, 42 ans, ouvrier peintre, était dans un cabaret qui se trouvait M. Dorrouset, typographe. Il lui a volé dans la poche un porte-monnaie contenant soixante francs.

Clairbout a récolté treize mois de prison.

TOURCOING

Jeune voleur. — Aristotile Scalbert, âgé de onze ans, avait comparu le 26 mai devant le tribunal. Acquitté comme ayant agi sans discernement le tribunal avait déclaré qu'il serait remis à ses parents. Mais le jeune garçon ne rentra pas chez lui et se fit piocer pour vol d'espadrilles à M. Desquen, plafonnier.

Il déclare qu'il tient à être enfermé dans une maison de correction. Son désir est exaucé. Il en a pour jusqu'à l'age de dix-huit ans et demi.

WATTRELOS

Fraude. Acquittement. — Il est défendu d'importer en France des chiens de forte taille sous peine de saisie et d'emprisonnement du vagabond frandeur. Or, un de ces jours derniers, des douaniers ayant aperçu un individu venant de Mass. âgé de 26 ans, portant un toutou dans son tablier, la suivirent. Ils dressèrent procès-verbal et confisquèrent le chien qui fut tué.

La prévenue déclare d'abord qu'elle ignorait la loi à ce sujet. Ça ne serait pas une raison, aui n'excuserait pas ignorer la loi.

Mais elle ajoute que le chien était de petite taille. Et en effet, comment eût-elle porté un chien de forte taille dans son tablier ?

Restait donc à savoir pour appliquer la loi si le chien était de petite taille, ce qui n'était pas problème, ou de petite taille. Mais pas moyen d'ordonner d'expertise ou de comparution personnelle du chien. Douanes ayant opéré sans contrôle.

Etait-ce aux employés des douanes à apprécier les dimensions de l'animal ? Ou ce soin appartenait-il au juge.

Le tribunal a déclaré que l'appréciation de la taille du chien faite par les douaniers dans leur procès-verbal ne saurait prévaloir sur la inscription de faux puisque c'était une appréciation personnelle. Du coup, le tribunal a dû dire que l'accusée Irma Mass et l'a renvoyée des fins de la poursuite.

WATTRELOS

Coups. Ivresse. Vol. — Hélène Verpoort, 25 ans, femme Tiberghien, se conduit mal et son brave mari en souffre. Le 25 mai, ayant rapporté des ingrédients et ayant pas trouvé sa femme à la maison, il a dû se rendre chez cette dernière rue Victor, cabaretier.

Mais Hélène Verpoort trouva la chose mauvaise et, accompagnée d'une femme de son espèce, Pauline Beucart, 26 ans, couturière, elle alla faire une scène à Mme Victor.

L'une prit la cabaretière par les cheveux, l'autre la frappa avec un couteau et la blessa gravement au bras droit. Mais qua a porte le coup ? On n'en peut rien savoir.

Ces deux mégères étaient ivres. Hélène Verpoort a frappé aussi M. Victor.

Cette dernière est condamnée pour les coups à 2 mois de prison, sa digne compagne à 60 jours. Chacune d'elles devra en plus payer francs d'amende pour tapage et 5 fr. pour ivresse.

WERVICQ

Vol. — Emma Lalianne, âgée de 15 ans, était au service des époux Verbeke qui étaient très contents d'elle. Malheureusement elle fit la connaissance d'un forain qui l'excita à voler ses patrons et s'en enfuir avec lui.

Elle profita d'un moment où, seule dans la Chambre, elle faisait le lit, pour voler un lot de cent francs disposé M. Verbbkaest, et rentré en possession.

Emma Lalienne a été déclarée avoir agi avec discernement, bien qu'âgée de quinze ans. Elle a été condamnée à un mois de prison, mais le tribunal lui a accordé le bénéfice du sursis.

HAUBOURDIN

Vol. — Jean Hanicotte, âgé de 10 ans, s'est laissé tenter en voyant pendre chez M. Desreumaux, devant la maison de qui il passait, le 29 mai, une belle montre en argent qui faisait tic-tac à son oreille contre le mur. Il l'a décrochée et s'en est allé avec elle.

Le tribunal a acquitté cet enfant comme ayant agi sans discernement et l'a remis à ses parents.

Tribunal Civil de Lille

Audience des crieés du 2 Juin 1897

Lille. — Rue d'Artois, 66, maison à usage de rentier, avec cour, jardin et dépendances, louée 1150 fr. par an, occupée par le propriétaire. Mise à prix, 15,000 fr.

Adjugée 20,800 fr. à Me Desmazières.

— Rue de Lannoy, 34, maison à étage, cour jardin et fond de terrain. Mise à prix 5,000 fr. Adjugée 6,000 fr.

— Rue de Roubaix, 32 et 34, deux maisons à usage de journaliers, même rue 36, estaminet à l'enseigne de « Cabaret des Moulenrs », avec 241 mètres carrés de fond et terrain, comprenant dans la mesure la moitié de la rue.

Mise à prix : 19,500 fr. — Adjugées 11,000 fr. à M. Roubaud.

— Rue de Mouveaux 66 et 70 et rue d'Italie, 5, deux maisons dont deux fronts à la rue de Mouveaux et deux derrière, avec 670 mètres carrés de fond et terrain.

Mise-à-Prix : 9,000 francs. Adjugées 8,100 francs à M. Desmazières.

Provin. — Une maison à usage d'habitation, sise rue de la gare de Fresin à Templemars ainsi que parcelle de terrain appartenant à la commune.

Adjugée 290 fr. à M. Bulteau.

— Une maison à usage d'habitation lieu dans les mêmes conditions.

Adjugé pour 290 fr. à M. Bulteau.

Laque : Galeries Lilloises.

PETITE CORRESPONDANCE

C. T. 4 B. — N'importe quelle librairie importante à Douai, à Lille.

LE PRÉTEUR.

Etat-Civil de Roubaix

Du 2 juin

Naissances. — Albert Vasseur, qui d'Anvers — Lievin Demuster, Hôtel Dieu — Emile Delesalle, Hôtel Dieu — Bertha Rogier, Hôtel Dieu — Berthe Gustaert, rue Lepelletier 34 — Angèle Louisiere, rue Longues-Haies, cour Bas, 5 — Albertine Dubois, rue Angez, 115.

Décès. — Jeanne Verraet, 1 mois 1/2, rue Longues-Haies, 201 — Antoinette Toulemonde, 1 jour, rue d'Inkermann, 184 — Julien Menard, 5 mois, rue Pierre, 184 — Marie Dumont, veuve Jean Lemire, 79 ans — Léocadie Mathy, 34 ans, rue d'Alma, 245 — Julie Lecerf, 30 ans, rue Donain, cour d'Halluin, 17.

Mariage. — Entre : Jean Monnier, mécanicien, 25 ans, rue Jacquard, 78 et Catherine Vandermissen, couturière, 25 ans, rue Bernard, 6.

ETABLISSEMENT DES EAUX ET BOUES DE SAINT-AMAND (Nord)

Ouvert du 1er Juin au 15 Septembre

Paralysies, Rhumatismes, Goutte, Sciatique, Gravelle, Phlébite

Pour tous renseignements s'adresser à M. GRÉGOIRE DIRECTEUR

SOURCE VAUBAN

AGRICULTURE & COMMERCE

REVUE HEBDOMADAIRE des graines, farines et graines oléagineuses

Lille, le 2 juin 1897.

Température. — La première partie de cette huitaine a vu une chaleur exceptionnelle ; mais dès dimanche le temps est devenu très chaud par vent sud-ouest, ce qui a eu pour résultat immédiat de nous amener des orages qui, depuis, se succèdent un peu partout avec plus ou moins d'intensité et toujours avec une température élevée, ce qui indique le maintien du même régime, lequel, d'ailleurs, se succède aucune plainte de la campagne on il est regardé comme favorable à toutes les récoltes.

Les graines de mai ont été généralement fort nuisibles, mais tout le monde s'accorde à dire que juin réparera bien des choses et les promesses de son début ne cachent rien de décevant ; espérons et attendons l'époque prochaine de l'épiage et de la floraison des blés.

Blés. — Malgré peu d'offres, nous devons enregistrer aujourd'hui plutôt du calme et parfois une concession de 0,25 sur certaines blés.

On cote aujourd'hui les blancs 22 à 22,25 et les roux 22,50 à 22,75 rendus Lille ou paraît.

Farines. — Un peu lourdes, mais sans changement appréciable dans les cours qui s'établissent de 28,50 à 30,50 suivant les marques et le genre de mouture.

Rien encore de définitif au sujet des admissions temporaires et du reglement des acquits, mais on critique vivement le projet limitant à deux mois la décharge de ces derniers et plus vivement encore la suppression du type 50 0/0 ; ce dernier est, en effet, tout que l'on met à résoudre les questions les plus litigieuses.

Graines grossières — Les mais sont un peu plus calmes à 12,25, les Danube à 11,50, les Plata à Dunkerque. Seigles plus faibles : 12,50 les seigles de Russie s'offrent à meilleur marché à Dunkerque, tout en tenant compte de la différence de qualité.

Les avoines sont soutenues de 17 à 17,25 les bonnes sortes de pays, les étrangères valent 15,50 Dunkerque. Orges plus calmes pour celles de la nouvelle récolte. On cote 12,50 les Russies sur quatre mois de septembre et 14 les Algérie. Le disponible ne mérite plus guère d'attention.

Graines oléagineuses, — Marché incoloré, sans affaires. Les colzas Guyarat se cotent nominalement à 26,25 et Cawapore-brune 24 et 24 R A 7.

Les graines de lin de Bombay sont calmes également à 22 pour juillet ; Août 18,50 septembre, octobre et Plata sous vapeur flottant 18,50. Le tout cif L A T. Dunkerque.

BOURBOTTE.

Marchés de Lille du 2 juin

Cuite ter jet (cote offic.), 24 25 à 25 25 — 88° (cote com.), 25 . à . .

SUCRES. — Sucre cassé (cote offic.), 99.00 — à . . — En pain n° 1 (cote offic.), 97 50.

BETTERAVE disponible. . . .

Marchés aux bestiaux de Lille

Du 31 mai au 2 juin

ESPÈCES d'animaux	Nombre d'anim. Amen.	Nombre d'anim. Invend.	Nombre d'anim. Total	Prix de revient au kilog sur pied 1re q.	2e q.	3e q.	Poids moyen
Bœufs	138		138	0.80	0.70	0.60	650
Vaches	191		191	0.81	0.67	0.50	450
Taureaux	64		64	0.66	0.60	0.00	600
Veaux	341		341	1.12	0.93	0.75	120
Moutons	57		57	0.90	...	...	...
Porcs	...	...	...	...	...	...	...

Marchés de Paris

Du 2 juin 1897

FARINES : 12 marques — Tendance hausse

	Ouv.	Clôt.		Ouv.	Clôt.
Juin	45 35	45.35	Juillet Août	45 35	45 55
Juillet	45 90	46.40	4 derniers	45.—	45.35

MARQUE COMMERCIALE (cotation) 12 . . .

BLÉS. — Tendance hausse

Juin	22 90	23.05	Juillet-Août	23 —	23.20
Juillet	23.15	23.25	4 derniers	21 90	22.15

SUCRES BLANCS. — Tendance calme

Juin	25.75	25.75	25.50
Juillet	25.75	25.75	25.50
Août-Août	25.75	25.75	25.50
4 derniers	25.75	25.75	25.50
RAFFINES	12.25	12.25	12.25

ALCOOLS. — Tendance ferme

Juin	32.—	32.—	32.—
Juillet-Août	32.—	32.—	32.—
4 derniers	32.—	32.—	32.—
3 premiers	33.75	33.75	33.50

DISPONIBLE 32 00 — Offerts 32 25

LE HAVRE, le 2 juin 1897

	Coloniales	Laines	9 h. 30	Cafés
	10 h. 45			
Mai 1897				
Juin	45.—	117.50	45.50	45.—
Juillet	45.25	116.—	45.—	45.—
Août	45.25	115.50	45.25	45.25
Septembre	45.—	115.—	45.—	45.—
Octobre	45.25	112.50	45.25	45.—
Novembre	45.—	112.—	45.—	45.—
Décembre	44.—	112.—	44.—	44.—
Janvier 1898	43.—	112.—	43.—	43.—
Février	42.50	112.—	42.50	42.50
Mars	42.—	112.—	42.—	42.—
Avril	41.—	112.—	41.—	41.—
Tendance	soutenu			

FINANCES

Paris, le 2 juin 1897.

Un mouvement de hausse d'une valeur nouvelle depuis longtemps cière le 3 0/0 à 104.65 et le 3 1/2 qui a 106.50.

Au cours de 21.25 que l'on vient d'inscrire à la cote, le Tuer série D se capitalise à 4.70 0/0 ; c'est une pure faute de cotation. Les actions de ce titre dans laquelle la dernière campagne va laisser le Trésor obtenu.

Parmi les Sociétés de crédit, le Crédit Foncier seul s'est associé au mouvement et monte à 705.

La Compagnie National d'Escompte reste à 572.

Le Crédit Lyonnais à 779.

La Société Générale à 514.

Il semble que, parmi les valeurs industrielles, une obligation donnant un revenu plus rémunérateur que l'obligation 3 0/0 de la Compagnie Electrique du Gaz, ait, dès lors, la présumer de faveur, cette sécurité, d'après la notion demandé de la Compagnie, renonce sur un document de recettes de plus de 400.000 francs.

Bon courant de demandes sur l'obligation de la Compagnie Française des Allumettes.

Les Chemins de fer français font de nouveaux progrès.

BOURSE DE LILLE

Du 2 juin 1897

Emprunts (rvilles et départements)

Lille 1893 (obl. 100), 509

Actions banques et diverses

Comptoir d'Escompte du Nord à Roubaix (c. 500 p.) 400.

Forges et Hauts-Fourneaux

Denain et Anzin (a. 500 t. p.) ... 555.

Obligations diverses

Denain et Anzin 1886 (c. à 500), 520.

Charbonnages (actions)

Anzin, le t100 de denier 5035 — Bully-Grenay, 2260 — Courrières, 1630 — Douchy, 850 — Dourges, 145 — Lens, 2.355 — Ste. Fortune et Fléchinelle, 1340 — Liévin, 1340 — Ostricourt (c. 500 t. p.) 400 — Thiverneulles, a. 1000 t. 130. — Vicoigne (c. 1000 t. p.) 1910.

Charbonnages (obligations)

Drocourt 91 (remb. à 500), hier 516.

BOURSE DE PARIS

3 o/o cpt.	102 30	Y. Paris 1855-60	710.—
3 o/o terme	102.07	1865	508.—
3 o/o am. cpt.	101 95	1869	455.—
3 o/o terme	101.95	1875	455.—
3 1/2 1894 cpt.	106 55	V. Paris 71 1/4	118.50
terme	106 72	1875	584.—
Banq de France	3020.—	1880	1.000.—
Banq. de Paris	863.—	5 o/o 86	497.—
Crédit Lyonnais	771.—	4 1/4 1889	500.—
Crédit Foncier	700.—	1892	392.—
Crédit Industr.	504.—	4 1/4 1892	491.—
Crédit Lyonnais	779.—	Ville Marseille	515.—
Société Général	512.50	Ville Bordeaux	127.50
Suez	1.000.—	Ville Lille 1894	121.50
Paris-L. Medit	1.000.—	1894	462.50
Midi	1876.—	1895	510.—
Nord	1.000.—	Ville de Lyon	103.35
Orléans	1708.—	Rouanit-Tonn.	1.000.—
Ouest	1149.—	Foncières	1872 565.—
Est Algérien	1.000.—	1879	565.—
Gaz Parisien	1100.—	3 o/o 1885	562.50
Transatlantique	565.—	5 o/o 1885	562.50
Suez	2375.—	1886	560.—
Omnibus Paris	1850.—	Communal 1879	564.50
Dynamite	690.—	Int. réduit	560.—
Egypte 3 1/2	1.000.—	1880	560.—
Autriche 4 o/o	104.70	1881	560.—
Hongrois 4 o/o	105.30	1884	560.—
Espag. ext. (o/)	63.75	Banq. hypothéc.	540.—
Portugais	23.60	3 o/o ann.	460.—
Italien 5 o/o	95.35	Nord 3 0/0 Ann.	460.—
Turc série D.	21.30	Nouv.	457